



## VISITE DES MALADES DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

---

---

### Réunion du Conseil du vendredi 20 mai 2011 Maison des Associations de Neuilly *Compte-rendu*

---

---

#### Présents :

Danièle Alisse, Hubert Balsan, Geneviève Capelier, Nadine Decaux, Hélène Ducrocq, Marie-Claude Flamant, Francis Frappart, Annie Guerbe, Jeanne Hoffherr, Jean-Marie Morvan, Marinette Le Pennec, Geneviève Raby, Thérèse Ramez, Brigitte Saron, Dominique de Savigny, Bénédicte Vétillard, Pierre Monnet.

#### Excusées :

Armelle Ayala, Laurence de Causans, Donatienne Choppin de Janvry, Elyane Colin, Martine Flandre, Lydia Geng, Madeleine Guillon, Denise Hochart, Yvonne Josenhans, Maguy Malègue, Agnès de Metz, Martine Peret, Patrick Trottier, Régine Le Verdier.

#### ▶ Présentation des participants à la réunion

Le Conseil accueille Madame GUERBE, qui représente l'équipe des bénévoles en charge de la bibliothèque d'Ambroise Paré, et Madame RAMEZ, bénévole à Antoine Béclère, Clamart.

#### ▶ Agrément pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

Le Conseil revient sur l'agrément national accordé à la VMEH. Pour les Hauts-de-Seine, Pierre MONNET a écrit au directeur de l'ARS pour l'informer de cette décision et de notre disponibilité pour participer à ce titre aux réunions organisées dans le département.

Dominique de SAVIGNY, qui a travaillé au niveau de la Fédération au montage de ce dossier nous en rappelle l'historique et la signification.

A Nanterre, une coordination des associations des usagers de santé se met en place sur les communes environnantes.

Cet agrément représente une évolution pour l'association, il faut dissocier les fonctions de « visite » et de « représentation des usagers » dans les réunions ad hoc (CRUCQ-PC), l'équilibre peut être délicat à trouver. Il faut être présent sans être muet et ne pas devenir « une caution ». Notre présence permet en tout cas d'apporter aux directions des informations précises sur la vie des établissements (repas, matériel médical...).

Il est convenu d'informer tous les établissements où nous sommes présents et disposant d'une CRUCQ-PC de ce nouvel agrément.

Faire remonter au président toutes les informations relatives à cet agrément, pour consolidation de l'information.

▶ **Comédie de Neuilly**

Pour rappel : la Comédie de Neuilly donnera cette année « *J'y suis, j'y reste* » de Raymond Vincy et Jean Valmy. Spectacle grand public, qui sera joué au profit de la VMEH le dimanche 25 septembre à 15 heures 30.

▶ **Assemblée générale France-Bénévolat**

Jean-Marie MORVAN, qui nous représentait, dresse le bilan de cet AG. Très succinctement :

- Orientation de F.-B. en direction du public des jeunes ;
- Les problèmes de recrutement se rencontrent partout ;
- Les subventions municipales tendent à diminuer ;
- A la demande des tutelles, F.-B. a évalué le coût journalier de la mise à disposition d'un bénévole ;
- Développement d'antennes départementales : Asnières, Clichy, Suresnes....

(Depuis la réunion du Conseil, Pierre MONNET a enregistré l'association sur le site national de France-Bénévolat, secteur social, d'où les impétrants peuvent nous contacter.)

▶ **Formation**

La prochaine session aura lieu à l'hôpital Ambroise Paré, le samedi 15 octobre en matinée. La formation se terminera par un repas pris en commun au restaurant du personnel.

Pour cette session, nous incluons notamment la projection d'extraits des DVD conçus par la Fédération sur « l'écoute » et sur « le deuil ».

▶ **Le recrutement de nouveaux bénévoles**

Ce thème devait être l'objet principal du présent Conseil.

En introduction, Pierre MONNET observe que nous évoluons dans un environnement de plus en plus délicat, qui ne favorise pas le recrutement. Les personnes rentrent en EHPAD de plus en plus âgées, ce qui rend la communication et les activités avec les résidents de plus en plus difficiles. L'hôpital de son côté est l'objet d'une multiplication de réformes, avec notamment une tendance nette au raccourcissement des séjours. Le recrutement est d'autant plus difficile que les bénévoles imposent plus leurs contraintes (jours, durée...) qu'ils n'acceptent celles inhérentes à notre activité. Ils attendent un retour rapide et visible

de leur activité bénévole et sont souvent peu disposés à s'engager dans la durée, mais plutôt « à la carte ». Toutes les associations rencontrent des difficultés de recrutement, de bénévoles comme de responsables. Et le plus difficile souvent réside dans la fidélisation plus que dans le recrutement initial. Notre activité de visite répond peu souvent aux attentes actuelles des postulants.

Des propositions concrètes sont formulées par les participants au cours du débat : présence sous la forme d'articles dans la presse locale, organisation d'une réunion publique dans des communes pour présenter l'association, etc. Jean-Marie MORVAN propose un véritable plan d'action annuel (qu'il a rédigé) avec insertions dans les supports municipaux, présence dans les événements communaux et associatifs locaux, réalisation d'affichettes du 92, etc.

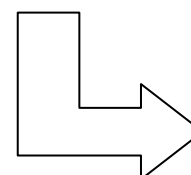
En conclusion, il est convenu que Marinette LE PENNEC, Hubert BALSAN, Jean-Marie MORVAN, Dominique de SAVIGNY et Pierre MONNET se retrouveront pour mettre en œuvre et suivre cette question.

▶ **Prochaines réunions du Conseil**

Assemblée générale 2011 : lundi 26 mars 2012, de 17 à 20 heures.

Conseils (de 10 à 12 heures) : vendredi 7 octobre, vendredi 2 décembre 2011, vendredi 16 mars 2012, vendredi 8 juin 2012.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, la réunion du Conseil est levée vers 12 heures.



## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 4 avril 2011 portant agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

NOR : *ETSP1109488A*

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16 ;

Vu les avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 16 février 2011,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est agréée au niveau national pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans, l'association suivante :

Fédération nationale VMEH (visite des malades dans les établissements hospitaliers).

**Art. 2.** – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 avril 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale adjointe  
de la santé,  
S. DELAPORTE*